



ACTICIDE[®] CBM 2 **Microbicide Liquide**

Le microbicide liquide ACTICIDE[®] CBM 2 est recommandé comme agent de conservation intra-contenant industriel pour : les peintures et les enduits; les émulsions et les micelles polymères; les matériaux de construction; les produits de nettoyage domestiques ou industriels; les dispersions de pigments; les composants d'encre; et les adhésifs.

COMMERCIAL SOLUTION GARANTIE

5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one ...	1,00%
2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one	5,00%
1,2-Benzisothiazolin-3-one	10,00%

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

NO D'HOMOLOGATION 31770 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



POISON

**DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

CONTENU NET: 1 L à 1000L, en vrac

N° DE LOT :

DATE DE FABRICATION :

ACTICIDE[®] CBM 2 pèse 1,09 kg par litre

Contact :
Thor Specialties, Inc.
50 Waterview Drive
Shelton, CT USA 06484

Titulaire d'homologation:
Thor GmbH
Landwehrstrasse 1
D-67346, Speyer

2020-08-14
Sub.No.2020-3173

(203) 516-6980

ALLEMAGNE

Maclsaac & Associates; 440 Gloucester Street, Suite 2111; Ottawa, Ontario, K1R 7T8 (613) 236-2250

MISES EN GARDE

Corrosif. Provoque des lésions oculaires irréversibles et des brûlures cutanées. ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux, la peau et les vêtements. Sensibilisant cutané potentiel. Le contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes. Nocif si inhalé. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur complet approuvé par le NIOSH durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Prévenir toute contamination alimentaire. Se laver à fond après avoir manipulé le produit.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. NE PAS évacuer d'effluents contenant ce produit ou le biocide produit dans les égouts, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan ou cours d'eau sauf qu'ils sont détoxiqués de façon appropriée.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau et la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Il est interdit d'éliminer le produit à ciel ouvert. Ne pas réutiliser le contenant vide s'il est en plastique. Ce produit est corrosif pour l'acier doux. Ne pas entreposer ou transporter dans des contenants de métal non doublés.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant doit être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison des dommages possibles aux muqueuses. Des mesures contre un choc du système circulatoire, une dépression respiratoire et des convulsions peuvent s'avérer nécessaires. Traiter symptomatiquement.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

Il est recommandé aux utilisateurs de ce produit de réaliser leurs propres essais dans la fourchette de concentrations indiquée sur l'étiquette, afin de déterminer la concentration la plus efficace en fonction du produit à conserver.

AGENT DE CONSERVATION POUR PEINTURES ET ENDUITS :

Le microbicide liquide ACTICIDE® CBM 2 est recommandé comme agent de conservation intra-contenant pour prévenir la formation de bactéries et de champignons dans : les enduits à base d'eau; les peintures et enduits pour papier et bois utilisés dans la finition architecturale et d'autres applications particulières.

Ajouter à raison de 0,05 à 0,125 % du poids total (0,5 à 1,25 kg d'ACTICIDE® CBM 2 par 1 000 kg de peinture ou d'enduit liquide).

AGENT DE CONSERVATION POUR ÉMULSIONS POLYMÈRES, DISPERSIONS ET SOLUTIONS :

Le microbicide liquide ACTICIDE® CBM 2 est recommandé pour prévenir la formation de bactéries et de champignons pendant la fabrication et l'entreposage des micelles polymères synthétiques ou naturelles : acryliques, plastiques styrène / butadiène, plastiques styrène / butadiène carboxylatés, copolymères d'acétate de vinyle-éthylène et biopolymères destinés à un usage industriel; gomme xanthane, gomme arabique, gomme de guar, polymères protidiques, polymères d'amidon ou de caséine, y compris les micelles pour papier et carton.

Ajouter à raison de 0,05 à 0,125 % du poids total (0,5 à 1,25 kg d'ACTICIDE® CBM 2 par 1 000 kg d'émulsion, de dispersion ou de solution).

AGENT DE CONSERVATION POUR ADHÉSIFS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION :

Le microbicide liquide ACTICIDE® CBM 2 est recommandé comme agent de conservation intra-contenant pour prévenir la formation de bactéries et de champignons dans : les adhésifs et les matériaux de construction; les mastics, les calfeutnants, les ciments à joints, les additifs pour béton, et les boues de forage.

Ajouter à raison de 0,05 à 0,125 % du poids total (0,5 à 1,25 kg kg d'ACTICIDE® CBM 2 par 1 000 kg d'adhésif ou de matériaux de construction).

AGENT DE CONSERVATION POUR ENCRE ET COMPOSANTS D'ENCRE :

Le microbicide liquide ACTICIDE® CBM 2 est recommandé comme agent de conservation intra-contenant pour prévenir la formation de bactéries et de champignons dans : les encres d'imprimerie aqueuses; les encres de flexographie, de gravure, de sérigraphie et d'impression par jet et les composants d'encre (matières de charge incolores).

Ajouter à raison de 0,05 à 0,125 % du poids total (0,5 à 1,25 kg d'ACTICIDE® CBM 2 par 1 000 kg d'encre ou de composants d'encre).

AGENT DE CONSERVATION POUR PRODUITS DE NETTOYAGE DOMESTIQUES OU INDUSTRIELS :

Le microbicide liquide ACTICIDE® CBM 2 est recommandé comme agent de conservation intra-contenant pour prévenir la formation de bactéries et de champignons dans : les nettoyeurs tout usage; les détergents liquides pour lave-vaisselle; les produits cosmétiques pour autos tels que les nettoyeurs, les cires et les polis; les produits liquides pour la lessive.

Ajouter à raison de 0,05 du poids total (0,5 kg d'ACTICIDE® CBM 2 par 1 000 kg de produit à traiter).

AGENT DE CONSERVATION POUR DISPERSIONS DE PIGMENTS :

Le microbicide liquide ACTICIDE[®] CBM 2 est recommandé comme agent de conservation intra-contenant pour prévenir la formation de bactéries et de champignons dans les dispersions de pigments.

Ajouter à raison de 0,03 à 0,125 % du poids total (0,3 à 1,25 kg d'ACTICIDE[®] CBM 2 par 1 000 kg de dispersion).